

Aide-mémoire de l'interprète :

Missions de télé-interprétation *in extremis* à partir du domicile durant la pandémie de COVID-19

Introduction

Les Lignes directrices de l'AIIC pour l'interprétation à distance durant la pandémie de COVID-19 s'appuient sur les principes suivants :

- Santé et bien-être des interprètes et protection de la santé publique
- Engagement envers le multilinguisme
- Qualité du service
- Efficacité du travail d'équipe et du partenariat de cabine
- Respect du code de déontologie et de la confidentialité
- Conformité aux normes ISO
- Sécurité de l'information et des données
- Respect des normes professionnelles de l'AIIC

L'AIIC s'est toujours engagée et continuera de s'engager à faciliter le multilinguisme et à interpréter le monde. Toutefois, face à la pandémie de COVID-19, la santé et le bien-être des interprètes, tout comme la protection de la santé publique, deviennent des enjeux de premier ordre. Actuellement, dans bien des villes, le simple fait de sortir de chez soi peut constituer un risque non seulement pour soi-même mais aussi pour le public. Dans de telles circonstances, notre message est sans équivoque : Restez chez vous !

La télé-interprétation *in extremis* à partir du domicile (consécutives et simultanées) diffère grandement de l'interprétation sur place et aussi de la télé-interprétation depuis un studio : les interprètes ne sont plus co-localisés avec leurs collègues d'équipe ou même de cabine. Ne pas tenir compte de ces différences ou ne pas s'y adapter aura des répercussions négatives sur la qualité du service d'interprétation et pourrait, à long terme, également nuire à la santé des interprètes. En plus d'interpréter, les interprètes doivent également gérer les aspects techniques et physiques de la réunion et de son environnement. La gestion de ces éléments supplémentaires tout en interprétant à partir d'une qualité et d'une quantité réduites d'informations sensorielles pertinentes augmente la charge cognitive et peut constituer une



source de stress et de fatigue supplémentaires pour l'interprète. Il est impératif d'adapter les conditions de travail aux divers modes d'interprétation à distance – y compris la télé-interprétation à partir du domicile – mesures qui pourraient établir un précédent pour l'avenir.

Le Groupe de travail de l'AIIC sur l'interprétation à distance a produit plusieurs documents d'orientation sur l'interprétation à distance. Veuillez à vous familiariser avec ceux-ci, notamment les conseils applicables durant la pandémie de COVID-19 :

- [Position de l'AIIC sur l'interprétation à distance](#)
- [Lignes directrices de l'AIIC pour l'interprétation à distance \(Version 1.0\)](#)
- [Bonnes pratiques de l'AIIC pour les interprètes durant la crise de la Covid-19](#)
- [Recommandations de l'AIIC sur l'interprétation à distance pour les institutions et les studios d'interprétation pendant la crise de la Covid-19](#)

Jusqu'à ce que soient levées les mesures de lutte contre la COVID-19, et compte tenu de notre engagement envers le multilinguisme sur la scène internationale, il est impératif – à titre de mesure temporaire – d'envisager la nécessité éventuelle de travailler *in extremis* à partir du domicile de l'interprète.

En définitive, la décision vous appartient.

Table des matières

Introduction.....	1
Table des matières.....	3
PARTIE I – AVANT DE RECEVOIR UNE OFFRE OU À RECEPTION DE CELLE-CI.....	4
A. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES POUR L'INTERPRÈTE.....	4
B. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES : TOUTES LES PARTIES PRENANTES.....	8
C. CONSIDÉRATIONS CONTRACTUELLES : INTERPRÈTE ET CLIENT/EMPLOYEUR.....	11
PARTIE II – EXÉCUTION DE LA MISSION : TOUTES LES PARTIES PRENANTES.....	14
A. Avant la réunion.....	14
B. Durant la réunion.....	16
C. Après la réunion : Retour d'information et évaluation.....	16
ANNEXE A – Modèle de formulaire de retour d'information – Interprètes et participants.....	19
ANNEXE B – Aide-mémoire technique à l'intention des organisateurs de la réunion et des techniciens.....	20
ANNEXE C – Normes ISO.....	23

PARTIE I – AVANT DE RECEVOIR UNE OFFRE OU À RECEPTION DE CELLE-CI

A. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES POUR L'INTERPRÈTE

1. Équipement informatique et audiovisuel

- Possédez-vous l'équipement informatique et audiovisuel nécessaire pour faire de l'interprétation à distance in extremis à partir de votre domicile ou cet équipement sera-t-il fourni par votre employeur ou le client ?
 - Micro-casque requis (ou casque et micro), avec une réponse en fréquence de 125 à 15 000 Hz¹?
 - Casques légers et ergonomiques qui se portent sur l'oreille (supra-auriculaire) ou autour de l'oreille (circum-aural), binauraux semi-ouverts ou semi-fermés ;
 - Câble (3,5 mm ou USB²), pas de sans fil (par ex. Bluetooth), connexion à l'interface de l'interprète ;
 - Réduction du bruit et/ou de l'écho pour éviter de capter des bruits parasites et/ou éviter un effet Larsen entre le microphone et le casque ;
 - Contrôle du microphone :
 - Par un commutateur de contrôle du volume ou des touches ;
 - Ajustements des sons graves et aigus ;
 - Touche pour la toux ou Mute ?

¹ La Commission technique et santé de l'AIIC prépare une liste de casques et de micros conformes aux normes ISO et qui conviennent aux interprètes.

² Bien qu'une connexion USB soit normalement préférable, des prises de casque ou de microphone de 3,5 mm peuvent aussi être connectées à une carte son USB comportant des entrées de casque et de microphone et des contrôles rotatifs (qui présentent l'avantage de ressembler à une console pour le réglage du volume, des graves et des aigus et qui permettent davantage de gradation que les touches) et comportant éventuellement une protection contre les chocs acoustiques, tandis que certains modèles de micro-casques ou de casques USB peuvent comporter un bouton de volume et offrir un certain niveau de protection intégrée contre les chocs acoustiques.

- Matériel informatique nécessaire ?
 - le système ou la plateforme envisagé (vérifier avec le fournisseur de la solution d'interprétation à distance/la plateforme) ;
 - Si une plateforme Web est utilisée : un ordinateur de bureau/portable ou autre ordinateur dédié exclusivement à la console virtuelle³ (séparation physique entre les données et la documentation, et la console, pour protéger les données et pour des raisons de confidentialité)⁴?
- Protection auditive intégrée au système d'interprétation simultanée à distance ou au micro-casque⁵?
- Ordinateur supplémentaire pour visualiser la documentation confidentielle dans un environnement physiquement séparé de la plateforme, ou écran permettant la visualisation de l'événement (orateur et participants), des glossaires, etc. sur écrans multiples.
- Disposez-vous de l'équipement technique supplémentaire nécessaire pour l'interprétation en langue des signes à partir du domicile :
 - Caméra vidéo HD/caméra web (1080p/4K) ;
 - Moniteur vidéo ;
 - Moniteur audio ?

2. Infrastructure de réseau

- Disposez-vous de la connexion réseau nécessaire pour effectuer de la télé-interprétation in extremis à partir de votre domicile :
 - Vitesse requise de la connexion Internet (vitesse de chargement et de téléchargement de 4 Mo/s pour chaque source vidéo)⁶;

³ Aussi connue sous le nom de console logicielle (ISO), console en ligne, console écran.

⁴ Comme mesure de sécurité, il est recommandé de créer une nouvelle connexion d'utilisateur sur l'ordinateur ne nécessitant aucun droit d'administrateur et réservée exclusivement aux plateformes d'interprétation à distance et de visioconférence.

⁵ Pour connaître les limites ISO, tant pour l'exposition à long terme que pour un choc immédiat, se reporter à la clause 4.5. de la norme ISO 20109.

⁶ Au préalable, assurez-vous d'obtenir, auprès de votre fournisseur de plateforme, de votre client ou de l'employeur, les renseignements sur le nombre de sources vidéo. Vous pouvez vérifier en ligne le débit Internet avec des outils tels que speedtest.net ; toutefois, les valeurs peuvent fluctuer au cours

- Connexion Ethernet filaire stable⁷ pour Internet ;
- Accès à une connexion réseau sécurisée, par ex., au moyen d'un tunnel VPN établi par l'employeur/le client ou autre ;
- Accès Internet d'appoint ?

3. Environnement personnel et physique à domicile

- Disposez-vous d'un lieu sûr et insonorisé à partir duquel vous pouvez travailler sans être dérangé ?
 - Sinon, pouvez-vous faire les ajustements nécessaires pour pouvoir au moins travailler sans être dérangé à partir d'un environnement sans bruit⁸?
 - Si d'autres personnes se trouvent à votre domicile en raison des restrictions liées à la COVID-19 (par ex. des enfants), pouvez-vous vous assurer qu'elles ne vont pas vous déranger ou vous distraire ?
- Si votre caméra est activée, disposez-vous de l'installation de mise qui garantisse une apparence professionnelle et limite les distractions visuelles à un minimum, y compris :
 - Un arrière-plan, un fond d'écran de couleur unie, ou un écran vert obtenu par un logiciel de configuration ;
 - Un espace suffisant entre vous et l'arrière-plan (en particulier pour les interprètes en langue des signes) ;
 - Un éclairage convenable (un éclairage de studio professionnel est nécessaire pour les interprètes en langue des signes) ?

4. Nature de la mission et niveau de préparation

d'une même journée. Les abonnements affaires ou professionnels peuvent offrir plus de stabilité : prenez contact avec votre fournisseur Internet pour plus de détails.

⁷Pour établir une connexion filaire entre le poste de travail à domicile et le routeur, lorsque les deux ne se trouvent pas idéalement dans la même pièce, une solution simple consiste à recourir à des adaptateurs de courant qui utilisent le câblage électrique du domicile. La qualité de cette connexion pourrait dépendre de ce câblage. En dernier recours, vous pourriez investir dans une rallonge de câble Ethernet suffisamment longue pour atteindre votre lieu de travail à partir de votre modem ou de routeur. Vous n'en aurez besoin que pour la durée de la mission.

⁸Vous pouvez limiter temporairement le bruit et empêcher tout accès non autorisé à votre canal d'interprétation en installant un studio dans un lieu tranquille de votre domicile, en fermant les portes et les fenêtres, en désactivant votre sonnette ou en affichant une note demandant de ne pas sonner, en désactivant les notifications de vos applications, etc. Si le bruit ambiant demeure néanmoins un problème, alors un studio de podcast mobile ou, mieux encore, une cabine mobile d'interprétation, serait la solution.

- S'agit-il de votre première mission d'interprétation à distance à partir de votre domicile ?
 - Vous est-il possible d'effectuer en premier lieu une mission qui vous est familière ?
 - Vous est-il possible d'effectuer une mission courte la première fois ?
- Etes-vous prêt à travailler en l'absence de vos partenaires de cabine ou collègues d'équipe ?
- En tenant compte des considérations évoquées ci-dessus, estimez-vous que vous serez en mesure de vous acquitter de la mission de manière optimale et professionnelle ?

B. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES : TOUTES LES PARTIES PRENANTES

1. Plateforme ou système d'interprétation simultanée à distance

- L'employeur, le client, ou l'organisateur dispose-t-il du système ou de la plateforme nécessaire à l'interprétation simultanée⁹ ?
 - Le logiciel comporte-t-il des outils permettant le partenariat de cabine et le travail d'équipe, notamment :
 - Le système possède-t-il une fonction de relève au micro dédiée et efficace ?
 - Le système permet-il l'intercommunication avec les autres membres de l'équipe, au moyen d'une autre interface audio, d'un autre canal audio ou d'une fonction de messagerie instantanée, par exemple ?
 - La fonction de messagerie instantanée est-elle facilement visible ?
 - Sinon, la police de caractères peut-elle être augmentée ?
 - La fonction de messagerie instantanée est-elle facilement accessible à partir de la plateforme ou sur celle-ci ?
 - La fonction de messagerie instantanée peut-elle être déplacée vers un autre écran ?
 - Le système permet-il l'intercommunication avec les personnes clés, telles que le président, le coordinateur de la réunion, les techniciens ?
 - La plateforme permet-elle la présélection et le choix :
 - des canaux de sortie (pour le retour) ;

⁹ Les plateformes mono-canal sur le cloud n'ont pas été conçues pour l'interprétation simultanée à partir d'un studio-maison, sauf à quelques exceptions près pour les langues des signes. Un système de visioconférence multi-canaux ou une plateforme d'interprétation simultanée à distance qui permette de contrôler tous les canaux de langues en tant que canaux audio distincts constitue l'option à privilégier pour l'interprétation simultanée à distance. Les plateformes multi-canaux devraient développer une interface interprète intégrant les fonctions offertes par une console, conformément à la norme ISO.

- des canaux d'entrée (pour le relais ou pour écouter votre partenaire de cabine) ?
- En mode relais, le volume peut-il être ajusté indépendamment de l'original, par ex. pour pouvoir vérifier l'interprétation par rapport à l'original ?
- Un soutien technique à distance est-il disponible ?
 - Disposez-vous d'un accès Internet d'appoint pour maintenir la connexion avec votre partenaire de cabine, l'équipe ou les techniciens en cas de panne technique ?
- La plateforme assure-t-elle une protection suffisante contre les chocs acoustiques (des pics de charge de niveau de pression acoustique (SPL) d'au moins 102 dB selon la ligne directrice G616 ou la conformité à la norme ISO 20109 : SPL de 94 dBA pour toute durée supérieure à 100 ms).
 - Autrement, qui est responsable de fournir une protection auditive ?
 - Qui assure la prise en charge du coût de cette protection ?
- L'employeur, le client ou l'organisateur s'est-il assuré que les participants disposent de l'équipement¹⁰ nécessaire et des informations leur permettant de participer activement à l'événement (par ex. le protocole de participation, y compris la mise en sourdine du micro) ?
 - Un essai complet a-t-il été effectué avec toutes les parties prenantes de l'événement (voir plus bas)¹¹?
- Votre équipement, combiné au système ou à la plateforme de visioconférence, vous permet-il de voir :
 - L'orateur ou le signeur actif ;
 - Les présentations, les diapositives et autre matériel projeté en temps réel¹²?
- Si oui, les deux sont-ils visibles en même temps ?

¹⁰ La Commission technique et santé de l'AIIC prépare une liste de casques et de micros conformes à la norme ISO et qui conviennent aux interprètes.

¹¹ Soit les organisateurs, les techniciens, les orateurs et les interprètes, afin de vérifier la qualité des entrées audiovisuelles et de les briefer sur le protocole de l'événement.

¹² La vue des participants qui ne prennent pas la parole, du président et du partenaire de cabine représente des éléments sensoriels auxquels les interprètes de conférence auraient normalement accès dans une réunion en personne. Reproduire ces intrants sensoriels au moyen d'une visualisation par vidéo pourrait être possible dans un studio de télé-interprétation mais plus difficile depuis une installation à domicile sur une plateforme web.

- Autrement, pouvez-vous basculer facilement de l'orateur ou du signeur à la présentation, et inversement ?
- Pour l'interprétation en langue des signes, le flux vidéo avec l'interprète en langue des signes sera-t-il :
 - Intégré (dans le champ) ; ou
 - Présenté dans une fenêtre séparée et redimensionnable qui couvre au moins 25% de la taille de l'écran ?

C. CONSIDÉRATIONS CONTRACTUELLES : INTERPRÈTE ET CLIENT/EMPLOYEUR

1. Responsabilité et rémunération

- L'entente contractuelle avec l'employeur ou le client dégage-t-elle les interprètes de toute responsabilité à l'égard, entre autres, de ce qui suit :
 - Interruption de service ;
 - Pixellisation, images figées ou perte d'éléments visuels ;
 - Perte partielle ou totale du signal audio, défauts audibles ;
 - Accès non autorisé à des données personnelles ou confidentielles ;
 - Fuite d'informations découlant d'une insonorisation insuffisante ;
 - Perte de données ?

- L'employeur ou le client assume-t-il la responsabilité¹³ à l'égard de :
 - Choc acoustique ou pics de charge soudains (SPL de 94 dBA pour une durée de plus de 100ms)¹⁴ ;
 - Exposition constante au bruit (SPL de 80 dBA pendant plus d'1 minute)¹⁵ ?

- L'entente contractuelle prévoit-elle une rémunération pour les éléments suivants :
 - Formation sur la plateforme (temps consacré avant les essais) ;
 - Essais de la plateforme (temps consacré avant l'événement) ;
 - Responsabilités supplémentaires (p.ex. de nature technique) ;
 - Coûts supplémentaires d'assurance habitation ;
 - Utilisation de ses propres installations et matériel, y compris une protection auditive conforme à la norme ISO (SPL de 94 dBA pour toute durée de plus de 100ms) ?

- L'entente contractuelle prévoit-elle des dispositions relatives à l'utilisation et à l'exploitation de services d'interprétation (droits d'auteur) à l'égard de¹⁶ :

¹³ Ne signez PAS de renonciation à la protection auditive !

¹⁴ ISO 20109:2016 (Interprétation simultanée – Équipement – Exigences).

¹⁵ ISO 20109:2016 (Interprétation simultanée – Équipement – Exigences).

¹⁶ L'enregistrement est beaucoup plus simple et, par conséquent, bien plus courant lors d'événements en ligne ou virtuels, et il est souvent tenu pour acquis par les organisateurs et les participants.

- Distribution privée en temps réel de l'événement (p.ex. en webstreaming) ;
 - Distribution publique en temps réel de l'événement (p.ex. en webstreaming) ;
 - Enregistrement de l'événement ;
 - Stockage de l'enregistrement de l'événement ;
 - Reproduction et/ou distribution a posteriori de l'enregistrement de l'événement ;
 - Création ou publication de transcriptions de votre interprétation ou en se basant sur celle-ci ?
- Un avis de non-responsabilité visible s'applique-t-il à toute publication, diffusion ou transcription de l'interprétation, ou extraits de celle-ci, dans le domaine public, tel que précité ?
 - Les conditions contractuelles sont-elles identiques pour tous les membres de l'équipe d'interprétation ?
 - Quelle est la politique d'annulation prévue au contrat ?
 - Une clause de force majeure est-elle incluse dans le contrat ?

2. Conditions de travail

- L'entente contractuelle stipule-t-elle des conditions de travail propres au mode de télé-interprétation retenu pour compenser la charge cognitive accrue¹⁷ pour l'interprète, entre autres :
 - Réunion de plus courte durée ;
 - Pausés et temps de repos plus longs et/ou plus fréquents ;
 - Équipe renforcée ?

Les interprètes doivent donc veiller à ce que cette question soit abordée de façon explicite dans les ententes contractuelles.

¹⁷ Compte tenu, entre autres, de la qualité et de la quantité réduites des signaux sensoriels dans ce mode de travail en comparaison avec l'interprétation en personne ou la télé-interprétation depuis un studio, d'autres responsabilités s'ajoutent à l'interprétation avant et durant l'événement, etc. Quant aux interprètes en langue des signes travaillant à partir du relais, le transfert d'une langue source en 3D (signes) à un écran en 2D ajoute à l'érosion d'informations sensorielles.

- Un protocole a-t-il été convenu à l'avance pour permettre à l'interprète d'intervenir en cas de qualité insuffisante du signal audiovisuel ?
 - Signaler les éléments audio-vidéo de mauvaise qualité, si tel est le cas¹⁸ ;
 - Dire « inaudible » ou « non visible », si tel est le cas, : on ne peut pas interpréter ce qu'on ne voit ou n'entend pas¹⁹ ;
 - Cesser d'interpréter le temps que les difficultés techniques soient réglées.
- Les organisateurs de l'événement et les orateurs ont-ils été clairement informés que les interprètes auront besoin de toute la documentation pertinente utilisée pendant la réunion ? Celle-ci comprend les exposés, ordres du jour, notes des orateurs, vidéos et toute documentation utilisée avant et durant la réunion.
- Un chef d'équipe a-t-il été nommé et formé pour assumer ce rôle dans un cadre de télé-interprétation ?
 - Un chef d'équipe suppléant a-t-il été nommé en cas d'indisponibilité du chef d'équipe pour des raisons techniques ou autres ?

¹⁸ Des signaux audio-vidéo de qualité insuffisante exigeront de l'interprète un effort de compréhension accru, susceptible de le fatiguer plus rapidement et d'entraîner une baisse éventuelle de la performance.

¹⁹ Si l'absence de signal visuel rend impossible l'interprétation en langue des signes, cette absence nuit également au travail de l'interprète en langue parlée car il est ainsi privé d'une source importante d'information sensorielle lui permettant de dégager le sens.

PARTIE II – EXÉCUTION DE LA MISSION : TOUTES LES PARTIES PRENANTES

A. Avant la réunion

1. Formation

- L'organisateur de la réunion veille à ce que les techniciens, les interprètes et les participants disposent de l'équipement et de la formation nécessaires avant de procéder aux essais préalables à l'évènement.
 - Pour les interprètes et les participants, une telle formation portera sur :
 - l'établissement d'une connexion Internet sécurisée pour la réunion ;
 - l'établissement d'une connexion Internet stable pour la réunion ;
 - la protection des données personnelles et des données du client ;
 - l'utilisation de la plateforme ou du système concerné.
 - Pour les orateurs, la formation devrait porter sur les aspects suivants²⁰ :
 - présentation de la documentation lors d'une visioconférence ;
 - gestion du microphone en visioconférence ;
 - prise de parole dans un microphone ;
 - savoir quand et comment couper le microphone ;
 - prévention de l'effet Larsen ;
 - prévention des chocs acoustiques en évitant de taper sur le microphone ou de le laisser tomber ;

²⁰ Pour plus de précisions, se reporter aux Conseils pour les orateurs à distance qui utilisent des plateformes à distance.

- éviter d'utiliser le téléphone portable ou toute autre interférence induite.
- Pour les interprètes, la formation portera sur les aspects suivants :
 - apprendre à utiliser la plateforme ou le système en question ;
 - savoir interagir avec les autres interprètes, le chef d'équipe, les techniciens à distance et le président ;
 - procédures efficaces de relève des interprètes au micro;
 - dispositif d'appoint en cas de défaillance du système.

2. Essais

- L'organisateur de la réunion accordera suffisamment de temps, avant l'évènement, pour tester les connexions et l'équipement des interprètes et des participants actifs. Les interprètes informeront les organisateurs s'ils constatent ce qui suit :
 - Indicateurs de qualité audio :
 - i. segments entièrement inaudibles ;
 - ii. perte de certains mots ou parties de mots, « coupures » ;
 - iii. Défauts audibles : sifflement, grésillement, bourdonnement, effet Larsen ;
 - iv. Qualité tonale réduite, mais aucune perte de son ;
 - v. Qualité radiodiffusion ou l'équivalent.
 - Indicateurs de qualité vidéo :
 - i. Image figée ;
 - ii. Décalage de l'image (son et image non synchronisés) ;
 - iii. Forte pixellisation, image floue, faible résolution ;
 - iv. Légère pixellisation, image peu nette ;
 - v. Qualité radiodiffusion ou l'équivalent.

- L'organisateur de la réunion veille à ce que l'interprète dispose de toute la documentation pertinente et/ou des notes des orateurs avant l'événement.
- L'organisateur de la réunion s'assure des possibilités d'interaction efficaces entre les interprètes, le chef d'équipe, les techniciens à distance et le président, et veille à faire les essais préalables.
- L'organisateur de la réunion prévoit un dispositif d'appoint permettant aux interprètes, au chef d'équipe, aux techniciens à distance et au président d'interagir en cas de défaillance du système, et veille à faire les essais préalables.
- Un protocole d'intervention de l'interprète pendant l'événement doit être défini à l'avance et prévoir, entre autres, les mesures suivantes :
 - Signaler les signaux audio-vidéo de faible qualité, si tel est le cas ;
 - Dire « inaudible » / « non visible », si tel est le cas ;
 - Cesser d'interpréter le temps que les difficultés techniques soient réglées.
- La durée de la réunion, les pauses, les temps de repos et la composition des équipes figurent aussi dans ce protocole.

B. Durant la réunion

Intervention de l'interprète

- L'interprète signale ce qui suit :
 - signaux audio-vidéos inadéquats, tel que précité ;
 - absence de documentation pertinente ;
 - toute difficulté entravant la capacité d'offrir la prestation habituelle de services d'interprétation de qualité;
 - impossibilité de fournir une interprétation de qualité pour tout autre motif.

C. Après la réunion : Retour d'information et évaluation

- L'organisateur demande un retour d'expérience de la part des interprètes, des techniciens et des participants au sujet de la qualité des signaux audio-vidéo et de tout autre facteur pouvant contribuer à une amélioration du service à l'avenir, y compris la liste suivante d'indicateurs de qualité éventuels :
 - Vue sur les orateurs/signeurs ;
 - Disponibilité et/ou visualisation des documents et autres supports présentés ;
 - Possibilités de communication avec :
 - le(s) collègue(s) de cabine ;
 - les membres de l'équipe ;
 - le(s) technicien(s) ;
 - le président de la réunion ;
 - les autres parties prenantes.

- ❑ Les interprètes feront un retour d'information à leurs représentants au sujet des conditions de travail suivantes pour le mode précis d'interprétation simultanée à distance employé :
 - ❑ Durée de la réunion (plus courte) ;
 - ❑ Pauses et temps de repos (plus longs et fréquents) ;
 - ❑ Effectifs (équipe renforcée).

- ❑ Les interprètes feront un retour d'information à leurs représentants sur les difficultés supplémentaires suivantes en ce qui concerne la télé-interprétation in extremis à partir du domicile :
 - ❑ Adéquation entre la plateforme ou le système utilisé et le mode de télé-interprétation choisi ;
 - ❑ Niveau de fatigue ressentie en comparaison à des situations équivalentes d'interprétation en personne ;
 - ❑ Niveau de stress ressenti en comparaison à des situations équivalentes d'interprétation en personne ;
 - ❑ Responsabilités supplémentaires ressenties (de nature technique, par ex.) en comparaison à des situations équivalentes d'interprétation en personne.

ANNEXE A – Modèle de formulaire de retour d'information – Interprètes et participants²¹

Indicateurs observables de la qualité audiovisuelle

Indicateurs de la qualité vidéo	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
i. Image figée					
ii. image décalée en retard sur le son (son et image non synchronisés)					
iii. Forte pixellisation (image de mauvaise qualité)					
iv. Légère pixellisation (bonne qualité mais image pas toujours nette)					
v. Image de qualité radiodiffusion					

Indicateurs de la qualité audio	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
i. Segments entièrement inaudibles					
ii. Perte de certains mots ou parties de mot, « coupures »					

²¹ Critères adaptés de l'étude *The Impact of New Technologies in the Interpreter Workplace : a Case Study of the International Criminal Court (ICC) and the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia (ECCC) (L'impact des nouvelles technologies sur le lieu de travail des interprètes : étude de cas de la Cour pénale internationale (CPI) et des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC))*, Ambe-Niba, P et Constable, A. (2013), Université de Genève (Faculté de traduction et d'interprétation)

iii.	Défauts audibles : sifflement, grésillement, bourdonnement, effet Larsen					
iv.	Qualité tonale réduite, mais aucune perte de son					
v.	Son de qualité radiodiffusion					

ANNEXE B – Aide-mémoire technique à l'intention des organisateurs de la réunion et des techniciens

- La conformité aux normes ISO et à d'autres normes nationales et internationales est-elle assurée pour l'ensemble des équipements et des logiciels utilisés sur les lieux de travail - de l'interprète jusqu'à l'utilisateur final ?

Audio

- Le volume de chaque participant actif est-il au même niveau (original) ?
- Le volume de l'original est-il au même niveau que celui des canaux d'interprétation ?
- Les sources sonores distantes peuvent-elles être gérées dans le système ?
- La réduction de l'écho acoustique est-elle assurée sur tous les sites ?
- Les interprètes sont-ils protégés :
 - des chocs acoustiques soudains ou des pics de charge (SPL de 94 dBA pour toute durée de plus de 100ms)²² ;
 - d'une exposition constante au bruit (SPL de 80 dBA pendant plus d'une minute)²³.

²² ISO 20109:2016 (Interprétation simultanée – Équipement – Exigences

²³ ISO 20109:2016 (Interprétation simultanée – Équipement – Exigences

- Les participants sont-ils protégés des chocs acoustiques ou de l'exposition au bruit, conformément à la législation nationale et internationale pertinente ?
- La réverbération ou les échos se situent-ils dans les limites fixées dans la norme AS/NZS 2107 ?
- L'indice de transmission de la parole (STI) est-il d'au moins 0,64 ?

Microphones

- Les microphones des interprètes et des participants peuvent-ils tous reproduire des fréquences audio situées entre 125 Hz et 15,000 Hz ?
- Les microphones de la visioconférence sont-ils tous munis d'une touche on/off ou d'une touche Mute ?
- Les microphones peuvent-ils tous être désactivés à distance par un technicien ?
- La plateforme ou le système permettent-ils une configuration dans laquelle uniquement un microphone dans la salle de réunion peut rester allumé en permanence ?

Signaux audio-vidéo

- La synchronisation labiale est-elle assurée ?
 - Le son ne doit pas avoir plus de 45 ms de retard sur l'image ;
 - Le son ne doit pas devancer l'image de plus de 125 ms ;
- L'image et le son parviendront-ils à l'écran de l'interprète et à son casque dans les 500ms suivant leur production à la source ?

Connexions et équipement de l'interprète et du participant

- Une bande passante de 4 Mo/s est-elle disponible et assurée en permanence pour

tout signal vidéo HD ?

- Des connexions sécurisées ont-elles été établies pour les interprètes et les participants ?
- L'équipement (y compris l'interface) est-il accessible aux personnes ayant un handicap ?
- Dans le doute, se reporter à la norme ISO/PAS 24019:2020 pour toute question relative à la conformité.

ANNEXE C – Normes ISO

L'AIIC souligne que toutes les modalités d'interprétation à distance doivent respecter les spécifications techniques propres à l'Association, de même que les exigences applicables prévues dans les normes ISO suivantes en ce qui a trait à l'équipement d'interprétation de conférence, et au son et à l'image transmis aux interprètes :

ISO 2603:2016 (Interprétation simultanée – Cabines permanentes – Exigences) ;

ISO 4043:2016 (Interprétation simultanée – Cabines transportables – Exigences) ;

ISO 20109:2016 (Interprétation simultanée – Équipement – Exigences) ;

ISO 20108:2017 (Interprétation simultanée – Qualité et transmission des signaux audio-vidéo – Exigences) ;

ISO 22259:2019 (Systèmes de conférence – Équipement – Exigences) ;

Ces normes définissent les exigences pertinentes de qualité et de transmission du son et de l'image acheminés aux interprètes, ainsi que de l'équipement nécessaire dans les cabines.

L'AIIC a également participé à l'élaboration de la norme ISO/PAS 24019 : 2020, accessible au public, qui porte sur les Plateformes de distribution d'interprétation simultanée utilisées pour la prestation de services d'interprétation simultanée dans des installations d'interprétation à distance.